

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille neuf, le 09 juillet, à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 02 juillet 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

Etaient présents : Janine VIRICEL, Claude GOY, Jean Marc BRUYAS, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Pascal CHILLET, Anne Marie POIROT, Jeannine PHILIS.

Absents : Guy RAGEY

Excusés : Guy RAGEY

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Karine BARRON

SEANCE DU 09 JUILLET 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance précédente en date du 11 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

N° 2009-033 : Fixation de l'indemnité kilométrique pour déneigement

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer pour fixer l'indemnité kilométrique que la commune de Larajasse versera aux agriculteurs en charge du déneigement sur certains secteurs communaux. Madame le Maire rappelle que la commune est très vaste et a un réseau de voirie au total d'environ 160 km. Une partie de la voirie est déneigée par les services départementaux (voies départementales) et une autre partie par les services municipaux (les bourgs et les lotissements communaux). Néanmoins, l'ampleur du déneigement nécessite l'aide des agriculteurs sur certains hameaux. Le principe de déneigement ainsi que les secteurs ont donc été arrêtés. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'indemnité kilométrique afférente.

La commission animation agricole communale s'est réunie au mois de mars 2009 avec les agriculteurs, pour discuter des principes d'indemnisation. Il en ressort que l'indemnité pourrait être fixée à :

- 50 € du kilomètre sur la partie basse de la commune
- 100 € du kilomètre pour la partie haute de la commune, constituée par L'Aubépin, Lamure et 2 kilomètres sur les hameaux de Basson et Grange Neuve.

Madame le Maire explique que cette indemnité sera due chaque année, qu'il y ait de la neige ou non. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice, au compte 61 523 « Entretien des voies et réseaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité kilométrique accordée aux agriculteurs s'engageant à effectuer le déneigement dans des secteurs précis, comme suit :

- 50 € du kilomètre sur la partie basse de la commune
- 100 € du kilomètre pour la partie haute de la commune, constituée par L'Aubépin, Lamure et 2 kilomètres sur les hameaux de Basson et Grange Neuve.

Monsieur Fabrice BOUCHUT précise que seul le principe de l'indemnisation est arrêté. Un courrier sera envoyé à chaque agriculteur concerné afin de savoir si celui-ci s'engage pour déneiger son secteur, compte tenu de ces conditions d'indemnisation.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1- Ralentisseur L'Aubépin

Madame le Maire explique que le ralentisseur de L'Aubépin va être rallongé. En effet, prévu à l'origine par la DDE, le ralentisseur ne se situe pas à 200 mètres du panneau d'entrée du bourg, comme le voudrait le Département du Rhône, gestionnaire de la voirie départementale. De fait, la DDE va déplacer le panneau d'entrée du bourg de L'Aubépin, qui sera à hauteur de la route de St Pierre.

Madame le Maire précise que la commune ne participera à aucun frais inhérents à ces déplacements, imputables aux services de l'Etat et du Département du Rhône. Par ailleurs, Madame le Maire précise que le recul du panneau d'entrée du bourg de L'Aubépin est la condition pour conserver le ralentisseur.

Madame Anne Marie POIROT dit qu'il serait intéressant de demander de la même manière le recul du panneau d'entrée du bourg de Lamure. En effet, le panneau se situe très près du bourg : de fait, les enfants habitant les maisons du lotissement communal doivent effectuer un trajet hors agglomération pour se rendre à l'école, sur lequel la vitesse des véhicules n'est pas réduite.

Madame le Maire explique que dès que le lotissement FONT sera terminé, la commune fera des études pour la mise en place d'un trottoir, afin de sécuriser le trajet des enfants et des piétons.

2- Communication

Madame Claude GOY dit que le Larajasse info a été distribué, et qu'il convient de compter 820 exemplaires pour chaque distribution. Le prochain Larajasse info est prévu fin septembre.

Madame Claude GOY rend compte de la réunion de l'ANEM (association nationale des élus de la montagne), à laquelle elle a participé avec Guy RAGEY, du fait de l'adhésion de Larajasse à cette structure. Cette association se préoccupe essentiellement des questions quotidiennes auxquelles doivent faire face les communes de montagne, qui sont souvent des communes de petite taille. Les sujets d'actualité sont la réforme sur système hospitalier et les risques de disparition des hôpitaux locaux, les Grenelles 1 et 2 de l'environnement, le développement et la modernisation des services touristiques

Ces préoccupations sont celles auxquelles doivent faire face les élus des petites communes chaque jour. L'ANEM agit comme un porte-parole auprès des instances nationales afin de faire entendre la voix de ces petites collectivités. Pour la fin de l'année 2011, un problème va se poser concernant la diffusion de la télévision : la généralisation de l'émission numérique fera qu'environ 5% de la population de montagne ne recevra plus la télévision.

3- Accompagnateurs trajets scolaires

Monsieur Jean Pierre AVENIER explique que Monsieur André GOUTAGNY arrête d'accompagner les jeunes enfants pendant le trajet scolaire en bus à partir de la rentrée. Il s'est occupé de trouver un remplaçant : il s'agit de Monsieur Michel PINAY de Gimio.

4- Visite d'un accueil de jour

Madame Josette FAYOLLE et Madame Isabelle CHILLET sont allées à Saint-Just-la-Pendue pour visiter un accueil de jour. Cet accueil est ouvert de 8h30 à 17h15 chaque jour et est en capacité d'accueillir 8 personnes par jour, ce qui nécessite la présence quotidienne de 3 personnes à temps plein et d'un psychologue à mi-temps. Par ailleurs, un médecin vient quelques heures dans la semaine. Le transport des personnes pose quelques soucis. Les finances commencent à s'équilibrer après plusieurs années de fonctionnement. Plusieurs partenaires institutionnels peuvent être des partenaires financiers : MSA, Département, ...

Madame Josette FAYOLLE explique que les personnes bénéficiant de cette structure ont l'air vraiment enchantées. Des activités leur sont proposées. De plus, un groupe de paroles a été constitué pour les aidants.

5- Compte rendu du conseil d'école

Le dernier conseil d'école a eu lieu le mardi 23 juin 2009. Monsieur Fabrice BOUCHUT fait le compte rendu :

- Le bilan des manifestations est positif.
- La classe verte s'est bien déroulée et les enfants ont été contents.
- L'aide personnalisée aux enfants en difficulté a fonctionné pour la première fois cette année. Elle semble néanmoins insuffisante pour les enfants en très grande difficulté. Un stage de remise à niveau pour les CM est organisé du 06 au 10 juillet.
- A la rentrée, une nouvelle institutrice prendra ses fonctions.
- L'effectif prévu pour l'année scolaire 2009/2010 s'élève à 46 enfants.
- Un problème de couchettes se pose. De même, un plombier va intervenir prochainement pour le problème relatif aux odeurs.
- Enfin, le nouveau système de cantine a été présenté.

6- Sécurité routière

Madame Karine BARRON s'est rendue en Préfecture pour les questions relatives à la sécurité routière. La sécurité routière est une préoccupation importante au niveau du département du Rhône. L'accent va être mis sur la répression, et les infractions au code de la route seront sévèrement punies (alcool, drogue, vitesse notamment).

7- Nouvelles en festival

La journée Nouvelles en festival s'est bien déroulée. La participation a été encourageante pour une première année, et l'ambiance était très bonne. Les ateliers ont été fortement appréciés.

8- Tourisme

Madame Christiane FONT rappelle que la randonnée en voitures anciennes a lieu le jeudi 17 juillet. Un accueil est prévu sur les 3 bourgs de Larajasse. 11 véhicules participent à la ballade. 8 places sont encore disponibles.

La visite guidée sur L'Aubépin a lieu le 19 août 2009.

Madame Anne Marie POIROT et Monsieur Patrick CHILLET font état des devis pour les panneaux des circuits de randonnée culturelle. Monsieur Patrick CHILLET doit redemander des prix aux candidats.

9- Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais

Monsieur Jean Marc BRUYAS rend compte du dernier conseil de communauté du 19 juin 2009 :

- L'auto école sociale va être mise en place prochainement.
- Le point info santé fonctionne ; un budget a été voté pour la formation du personnel.
- L'aménagement d'une zone commerciale sur la commune de Saint Symphorien sur Coise fait débat au sein de la communauté de communes. La question de l'éloignement des commerces du centre bourg de Saint Symphorien sur Coise, ainsi que la probable installation d'un magasin hard discount, sont sources de questionnement. Il est important de savoir qu'en l'absence de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de SCUD (Schéma commercial), seules les préconisations du POS de la commune de Saint Symphorien sur Coise s'appliquent. La commission départementale des équipements commerciaux va prochainement se réunir.

Madame le Maire lit les courriers reçus du Comité Local de Développement (CLD), opposé au projet notamment du fait du déménagement des commerces du centre bourg vers la périphérie. Par ailleurs, Madame le Maire lit la motion prise par le conseil municipal de Duerne en faveur du commerce local. Bien qu'une forte majorité du conseil ne voit pas d'inconvénient à l'installation de cette zone, il ne s'est pas prononcé puisque seule la commune de Saint Symphorien sur Coise est compétente.

- La question de l'avenir du SIAHL est d'actualité : le cabinet KPMG réalise une étude sur les différents scenarii, pour l'éventuelle reprise de la compétence assainissement par la communauté de communes. Dans un tel cas de figure, l'harmonisation des coûts et des taux préfigure une augmentation pour les usagers de leur redevance assainissement.

10- Bâtiments et animation

- Un problème de chauffe eau au vestiaire du stade de foot va être réglé par la mise en place d'un réducteur de pression. Au soleil couchant, quelques travaux vont être faits pour diviser un logement en 2, et pour remplacer une cabine de douche et deux fenêtres.
- L'association Mont'en scène fait son spectacle samedi 11 juillet 2009 à Larajasse.
- Le petit marché de producteur se tiendra le 11 octobre 2009. La plage horaire sera un peu agrandie, notamment pour les artisans et artistes.
- Les billets pour le concert de Gérard LENORMAND sont en vente à l'Office de tourisme et dans les commerces de la commune.
- Dans le cadre de son voyage, le conseil municipal se rendra à Terre d'Avenir, entre Grenoble et Sisteron. Ce parc est un parc basé sur le bio, avec des thématiques particulières : gestion de l'eau, matériau bio, gestion des espaces verts, ...
- La prochaine réunion de la commission urbanisme sur le PLU se tiendra le mardi 08 septembre 2009 à 9h00 en Mairie. La réunion publique a lieu le 24 septembre 2009 au pôle d'animation.

11- Informations diverses Madame le Maire

- 3 candidats ont répondu à la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Villa Mari et pour la construction d'un atelier technique.

- L'expert forestier a rendu son devis pour l'expertise des arbres du parc de la Villa Mari. Pour un coût d'environ 2 500 €, l'expert indiquera à la commune quels sont les arbres en bonne santé, leur durée de vie, les arbres à abattre, ...
- Une seconde place de stationnement pour taxi est autorisée sur la commune de Larajasse.
- Une réserve parlementaire de Monsieur Christophe GUILLOTEAU a été attribuée à la commune de Larajasse pour les travaux de réfection des cimetières, à hauteur de 8 000 €.
- La réunion sur le haut débit, organisée par Monsieur Maurice CELLIER, conseiller général, est prévue en septembre 2009.
- Enfin, Madame le Maire reçoit prochainement une personne qui viendra lui présenter un projet d'atelier de découpe collectif de viande.

Fin de la séance 23h45